

DECISION

Réclamation

Numéro de la réclamation/demande: 33

Instruite avec le(s) cas: 34

Epreuve: Championnat de France Espoirs Glisse Course n° : 7
Date de l'instruction: 22/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Réclamant: Nacra 15 - FRA 179 - Clement GALLIACHE

Réclamé: Nacra 15 - FRA 018 - Elise CARLO

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Oui

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

FAITS ETABLIS

Course 7, 10 secondes avant le départ, FRA 179 tribord une demi-longueur sous le vent de FRA 206, FRA 018 tribord en route libre derrière FRA 206 et FRA 179. FRA 018 essaie de s'engager entre FRA 206 et FRA 179. Dans sa manœuvre, FRA 018 entre en contact simultanément avec les tableaux arrière de FRA 206 et FRA 179. Pas de tour de pénalité.

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

FRA 018 en route libre derrière ne se maintient pas à l'écart de FRA 206 et FRA 179 comme requis par les RCV 12 et 14.
Il n'était pas raisonnablement possible à FRA 206 et FRA 179 d'éviter le contact.

DECISION

FRA 018 DSQ course 7

Date et heure: 22/08/2019 12:43 CEST'

JURY

Présidée par: Laurent Remy (FRA)

Membres du jury: Patrick Bréhier (FRA), Bruno Le Maître (FRA)

Imprimé: 22 août
16h25